

Secrétariat général aux postes, télégraphes, téléphones.

GRADES OU EMPLOIS	CLASSEMENT INDICIAIRE	OBSERVATIONS
Service des locaux.		
Ouvrière aux travaux manuels.....	100 — 120	
Ouvrier d'équipe.....	110 — 115	
Homme de service.....	110 — 145	
Chef d'équipe du service des locaux.....	110 — 185	
Chef d'équipe sédentaire.....	110 — 185	
Service de distribution et de transport des dépêches.		
Planton.....	110 — 115	
Facteur.....	130 — 185	
Manutentionnaire.....	130 — 185	
Chargeur.....	130 — 185	
Courrier ambulant.....	135 — 200	
Courrier convoyeur.....	170 — 210	
Facteur chef.....	170 — 210	
Entrepouseur.....	170 — 210	
Agent de surveillance.....	190 — 250	
Brigadier chargeur.....	190 — 250	
Agent principal de surveillance.....	210 — 290	
Service des lignes.		
Agent des lignes.....	130 — 185	
Soudeur.....	140 — 170 — 210 (1)	(1) Le soudeur recruté parmi les agents des lignes titulaires justifiant d'au moins 5 ans de services accède à l'indice 170, l'indice 140 demeurant le point de départ des soudeurs recrutés soit parmi les agents des lignes titulaires ayant moins de 5 années, soit parmi les personnels auxiliaires des lignes, quelle que soit leur ancienneté.
Chef d'équipe du service des lignes.....	190 — 250	
Conducteur principal et conducteur de travaux.....	210 — 330	
Contrôleur du service des lignes.....	265 — 350 (360) (2)	(2) Classe exceptionnelle.
Service des installations.		
Ouvrier d'équipe aide-mécanicien.....	130 — 185	
Agent des installations intérieures.....	130 — 210	
Agent principal et agent des installations.....	140 — 250	
Conducteur principal et conducteur de travaux.....	210 — 330	
Contrôleur principal et contrôleur du service des installations.....	265 — 350 (360) (2)	
Service automobile.		
Agent des lignes conducteur d'automobile (3).....	110 — 200	(3) Ces indices ne s'appliquent qu'aux agents des lignes pour qui la conduite d'une automobile ne constitue pas l'activité principale. Les conducteurs d'automobile tourisme et poids lourds dont l'activité principale est la conduite d'une voiture automobile et dont le nombre sera fixé au budget se verront affecter respectivement les indices: 145-210 et 170-230.
Mécanicien dépanneur.....	130 — 250	
Maître dépanneur.....	200 — 270	
Agent régional du service automobile.....	210 — 330	
Sous-chef du mouvement.....	210 — 290	
Chef du mouvement.....	265 — 350 (360) (2)	
Contrôleur principal et contrôleur du service automobile.....	265 — 350 (360) (2)	
Chef de travaux principal.....	330 — 420	
Ouvriers d'état.		
Aide-magasinier.....	110 — 115	
Ouvriers d'état:		
1 ^{re} catégorie.....	120 — 170	
2 ^e catégorie.....	135 — 195	
3 ^e catégorie.....	145 — 220	
4 ^e catégorie.....	170 — 210	
Maître ouvrier d'état.....	175 — 270	
Contremaître.....	180 — 290	